



Du 1^{er} au 8 décembre
Élection Fonction Publique
Ministère de la Culture

Élection des représentants du personnel au Comité Social d'Administration (CSA) de l'OPPIC

Du 1er au 8 décembre, chaque agent de l'OPPIC devra choisir ses représentants au comité social d'administration (CSA).

Si le vote CGT-Culture a une importance capitale au niveau du CSA ministériel pour donner du poids à tout ce que le syndicat porte comme revendication au plus haut niveau de l'État, le vote au CSA de l'OPPIC servira à donner du poids et des moyens à la défense des intérêts des personnels et du service public de l'opérateur.

En tant que représentants du personnel, nous assurerons la défense des intérêts des agents de l'établissement avec les motivations suivantes : **justice sociale, soutien des agents, maintien d'un climat et de conditions de travail favorables.**

LE CSA : UN OUTIL POUR L'EMPLOI ET LES MISSIONS

La **politique de l'emploi et des carrières** doit être repensée et mise en œuvre en fonction des besoins nécessaires à la réalisation de nos missions. L'emploi est une des prérogatives centrales du CSA. La définition de ces besoins ne peut se faire sans l'avis des personnels eux-mêmes. **La refonte de la grille des rémunérations et la reprise du cadre de gestion feront partie des principaux enjeux pour obtenir une revalorisation et une équité salariale.**

LE CSA UN OUTIL POUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Toute décision ayant une incidence sur le fonctionnement des services doit être soumise pour avis au CSA. Cela concerne aussi bien les modifications d'organisation, du règlement intérieur que les règles de fonctionnement du télétravail, la formation professionnelle ou la lutte contre les discriminations. **Les travaux rue du Château des rentiers, le projet Maine et l'organisation du télétravail seront des points d'attention particuliers.**

LE CSA, UN OUTIL POUR LA SANTÉ ET LA SECURITÉ AU TRAVAIL

Le CSA de l'OPPIC sera doté d'une formation spécialisée en matière de sécurité et de santé au travail qui remplace les CHSCT. Il aura les mêmes prérogatives en matière de prévention, d'évaluation des risques professionnels et disposera d'outils tels que le droit d'alerte et le droit d'enquête. **L'évaluation de la charge de travail et des risques psychosociaux sont notamment les enjeux que nous continuerons à porter afin de mettre en place des mesures efficaces de prévention.**

Il faut que le CSA, volontaire et légitime par le poids des suffrages qui l'ont élu, soit désigné pour permettre de maintenir le débat avec la direction dans l'organisation générale et assurer une représentativité des agents.

VOS CANDIDATS POUR LE CSA DE L'OPPIC SONT :

1	Mme	SEVAL	Laxmi
2	Mme	GLOUX	Nathalie
3	M	BAUDRY	Tom
4	Mme	PONTAUD	Héloïse
5	Mme	GOURTAY	Gaëlle
6	Mme	LAGRIFFOUL	Nathalie
7	M	POUBEAU	Samuel
8	Mme	MAUDUIT	Pauline

Du 1er au 8 décembre 2022, je vote donc :

- ✓ pour mon **CSA de l'OPPIC**,
- ✓ pour le **CSA ministériel** qui revêt une importance toute particulière. Au-delà du choix des élus dans cette instance ministérielle, il sert à déterminer la représentativité syndicale au niveau de l'ensemble de la **fonction publique**,
- ✓ Concernant mes droits individuels, je vote pour ma **CAP** (agents titulaires) ou pour ma **CCP** (agents contractuels).

Pour un progrès social réel,
je vote

